



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

<p>Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique Le RNCREQ ACCUEILLE TRÈS FAVORABLEMENT LE RAPPORT ET PRESSE LE GOUVERNEMENT DE DONNER SUITE AUX RECOMMANDATIONS DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS</p>
--

Montréal, le 14 décembre 2004 – *«Le Québec doit rapidement modifier son régime forestier afin d'instituer une politique forestière dont le premier objectif sera l'aménagement forestier durable. Ce nouveau régime doit viser le maintien de la biodiversité et des écosystèmes, le respect d'un rendement soutenu, et enfin, une gestion intégrée des ressources permettant l'usage démocratique et polyvalent des forêts.»* C'est ainsi qu'a réagit M. Guy Lessard, président du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) au dépôt du rapport de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise.

Une « crise de confiance » qui s'avère justifiée

La commission déclare que la méthode et les hypothèses de calcul de la possibilité forestière sont inadéquates et qu'ils n'ont pas permis d'éviter une surexploitation de la forêt publique. La commission expose un bilan très sombre sur la gestion des forêts allant jusqu'à émettre une recommandation pour réduire la possibilité forestière des résineux d'en moyenne 20 % sur le territoire public. La commission pose également un diagnostic très sévère déplorant l'écémage des forêts feuillues des régions plus méridionales. Ces constats sont alarmants car ils démontrent que l'État a échoué à effectuer une gestion responsable et éclairée du patrimoine forestier dont il est le principal fiduciaire au nom des Québécois.

«La fiabilité des calculs de la possibilité forestière représente un enjeu si primordial que la Loi sur les forêts s'appuie nommément sur deux principes fondamentaux qui s'y réfèrent directement : le respect de la possibilité forestière (se traduisant par le concept de rendement soutenu) et le respect des critères d'aménagement forestier durable, des critères édictés internationalement qui visent également le maintien de l'état et de la productivité des écosystèmes forestiers» a tenu à souligner Mme Luce Balthazar, responsable du dossier Forêt pour le RNCREQ.

Les lacunes constatées pour déterminer la possibilité ligneuse nous indiquent que la capacité de support du milieu forestier a été dépassée. Ceci compromet peut-être irrémédiablement la pérennité du capital forestier avec des conséquences qui pourront être dramatiques pour les collectivités forestières. Le dépassement de la capacité de support peut affecter l'état des écosystèmes forestiers, la biodiversité, les diverses ressources forestières et l'apport des forêts aux

processus écologiques essentiels et planétaires tels que le cycle de l'eau et la régulation climatique. En outre, la capacité de support représente aussi le capital de développement et d'épanouissement des populations régionales qui retirent divers avantages des forêts. À cet égard également, l'état aurait failli à sa tâche de gestionnaire devant s'assurer que les forêts fournissent à long terme des biens et des services aux communautés forestières.

Mme Balthazar rappelle que selon le libellé du décret adopté afin de constituer la commission Coulombe, le gouvernement estimait qu'il y avait lieu « *de garantir une saine gestion des forêts du domaine de l'État* ». Le rapport de la commission dresse un triste bilan qui a permis malheureusement d'établir qu'il y a surexploitation de la forêt et le RNCREQ presse le gouvernement d'agir très fermement pour rectifier le tir dans les délais les plus rapides.

Un portrait sur la situation réelle qui manque toujours mais des réformes environnementales significatives.

La commission constate des lacunes dans les calculs de la possibilité ligneuse mais ceci ne nous informe pas encore des effets réels de cette surexploitation sur la santé des écosystèmes forestiers et de leurs ressources. Ce portrait sur l'état des forêts a fait cruellement défaut tout au long du processus qui devait analyser la gestion des forêts... sans bilan pour en estimer les impacts. Le RNCREQ avait exhorté le gouvernement à réaliser un portrait juste et crédible sur les forêts avant de lancer la présente commission. La réalité est donc peut être encore plus sombre que ne laisse envisager le rapport. Néanmoins, les travaux de la commission ont permis de mettre plus en évidence plusieurs constats très inquiétants tels que la dégradation sévère de la forêt feuillue, la diminution de la qualité des bois, la dispersion inadéquate des coupes, l'incertitude des effets escomptés des travaux sylvicoles, etc.

Le RNCREQ est par ailleurs grandement satisfait de plusieurs recommandations qui sont susceptibles d'améliorer très notablement la protection environnementale en milieu forestier tout en assurant la pérennité des exploitations. Les environnementalistes québécois ont obtenu plusieurs gains importants tels que la tenue d'évaluations environnementales par le BAPE, la promotion d'un aménagement écosystémique axé sur la protection de la biodiversité, le parachèvement d'un réseau d'aires protégées et l'augmentation de celui-ci à 12 % pour 2010 en forêt boréale, l'avancement de la gestion intégrée des ressources et d'une foresterie communautaire et enfin, l'institution d'un poste de vérificateur forestier.

Le rapport Coulombe propose également diverses pistes pour réformer la gestion des forêts qui seront examinées attentivement par le RNCREQ comme l'intensification de l'aménagement forestier et la décentralisation de certaines responsabilités de gestion au pallier régional.

Le RNCREQ félicite le travail impressionnant des commissaires ainsi que celui de la communauté environnementale québécoise dans ce dossier qui a été remarquable à de nombreux égards. Le RNCREQ procèdera à une étude approfondie du rapport et il transmettra au gouvernement ses recommandations afin que le MRNFP entreprenne une réforme en profondeur du régime forestier en vue de garantir une gestion responsable, éclairée et transparente du patrimoine forestier des Québécois.